Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260522-20260407-DE

Saint-Père Marc en Poulet

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Séance du vendredi 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 13
Pouvoir : 5
Nombre d'absents excusés : 5
Nombre d'absent non excusé : 1

Date de convocation et d'affichage : lundi 18 mai 2026.

Etaient présents : Madame Roseline ABALÉA, Monsieur Mathieu CAUMETTE, Monsieur Jacques GOLIVET, Madame Audrey JOUBIER, Madame Nicole KERISIT, Monsieur Bernard LECUMBERRY, Monsieur Bernard LEPAIGNEUL, Monsieur Thierry NUSS, Monsieur Jean-Roger PLANÇON, Monsieur Hugo RICHEUX, Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Madame Marie-Madeleine TROADEC-RIGAUD, Madame Clémence ROYER.

Absents excusés ayant donné pouvoir : de Madame Axelle BLASZKA à Monsieur Jean-Francis RICHEUX, de Monsieur Jérôme BOUGEARD à Monsieur Hugo RICHEUX, de Monsieur Richard LEFEUVRE à M. Jean-Roger PLANÇON, de Madame Elisabeth LE PAPE à M. Thierry NUSS, de Madame Murielle MAUFROY à Madame Nicole KERISIT.

Absent non excusé : Madame Egle MAILLARD,

Absents excusés: Madame Axelle BLASZKA, Monsieur Jérôme BOUGEARD, Monsieur Richard LEFEUVRE, Mme Murielle MAUFROY.

La séance a été déclarée ouverte à 18h08.

M. Hugo RICHEUX a été nommé secrétaire de séance.

****

Délibération n° 2026 / 04 / 07 : 5 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : **Désignation de deux délégués à la lecture publique, représentants de la municipalité au sein de l'association « La Vague des Mots ».**

La Commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet a transformé en Bibliothèque Municipale, une Bibliothèque issue du dynamisme d'une équipe de bénévoles. Celle-ci constitue un service municipal de lecture publique. A cette occasion, les bénévoles se sont constitués en association loi 1901 sous le nom " La Vague des Mots" déclarée en préfecture.

L'association ainsi créée s'est donnée pour objet d'être partenaire de l'action municipale en matière de lecture publique en participant au fonctionnement, à l'animation ainsi qu'au choix des acquisitions de la Bibliothèque Municipale.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260522-20260407-DE

Une convention d'objectifs et de moyens établie en 2010 en définit le [illegible] chacune des parties.

Conformément aux statuts de l'association, deux membres de la municipalité sont désignés par le Conseil Municipal pour la représenter.

Sont proposés :

- Nicole KERISIT
- Thierry NUSS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE DESIGNER** Mme Nicole KERISIT et Mme Thierry NUSS, délégués à la lecture publique, représentants de la municipalité au sein de l'association « La Vague des Mots », gestionnaire de la bibliothèque municipale.

VOTE : 18 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le Maire,

Jean-Francis RICHEUX

MAIRIE ST-PERE-MARC-EN-POULET 35 (Ille-et-Vilaine)